

AFFAIRE N° 9 - Aménagement du Stade de la Redoute - Emprunt de 750 000 F à contracter auprès de l'U.A.P. pour compléter le financement de l'opération.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 1978, vous avez adopté à l'unanimité la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 F à contracter auprès de la C.D.C. pour permettre l'aménagement du Stade de la Redoute. LE financement provisoire est insuffisant pour couvrir la totalité de la dépense engagée. En effet, le montant total des travaux y compris les révisions de prix et l'achat du matériel pourrait s'élever à 3 250 000 F.

Afin de parfaire le financement de cette opération, je vous propose de contracter auprès de l'UNION des ASSURANCES de PARIS un emprunt de 750 000 F consenti aux taux de 11,10 % sur 15 ans, équivalent à celui de la C A E C L.

Le financement s'établirait de la façon suivante :

- subvention Jeunesse & Sports	500 000 F
- emprunt C.D.C.	2 000 000 F
- emprunt U.A.P.	750 000 F
	<hr/>
	3 250 000 F

Je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser à contracter auprès de l'U.A.P. un emprunt de 750 000 F pour compléter le financement de cette opération.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TESSIER - La participation de la Jeunesse et Sports est plus faible qu'd'habitude.

LE MAIRE - Elle n'est pas calculée suivant les normes. Normalement, elle est de 50 %. Actuellement, la Jeunesse & Sports se contente de donner des subventions forfaitaires.

M. Marc GERARD - Où est le temps où nous disions : nous sommes subventionné à 80 % par la Jeunesse & Sports...

LE MAIRE - Les travaux concernent la nouvelle piste, les caniveaux et la nouvelle clôture.

Je vous rappelle que le dossier technique a déjà été approuvé.

M. le Dr GERARD - Je voudrais avoir deux précisions :  
La première, que se passera-t-il si le prix des matériaux augmente et que le financement prévu est insuffisant ?

La deuxième, le stade de la Redoute ne risque-t-il pas d'être repris par l'Armée ? Plus exactement, lorsque nous aurons terminé les travaux, est-ce que nous avons la certitude de garder le terrain ?

LE MAIRE - Oui, il y a un risque. L'Armée pourrait reprendre le Stade. Ce risque a toujours existé.

M. le Dr GERARD - Donc nous avons aucune garantie.

LE MAIRE - Nous n'avons aucune garantie, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire et attendre.

M. NANDO - M. le Maire, les dirigeants des clubs s'inquiètent de certains bruits qui courent actuellement selon lesquels l'accès du terrain de foot-ball de la Redoute serait interdit. En tant que responsable et afin de pouvoir répondre à toutes ces inquiétudes, je vous demande de me donner quelques précisions quant aux dispositions qui seront prises pendant ces travaux.

M. TESSIER - Les travaux ne touchent pas le terrain. L'interdiction de l'accès du terrain du 15 octobre au 16 décembre sera-t-elle réellement respectée

M. FOURNEL - Le Stade sera fermé pendant toute la durée des travaux.

M. RIVIERE Maxime - Ce n'est pas possible. Lorsque les différents clubs de St. Denis ont fait acte de participation aux compétitions sportives de la Ville de ST. DENIS, ils ont désigné le terrain de la Redoute. Si le stade est fermé, quelle sera la position de la Ligue de Foot-Ball vis-à-vis de la Patriote et du Club de St. Denis ? Il est possible que la Ligue fasse disparaître ces deux clubs de toutes les compétitions sportives car, comme vous ne l'ignorez pas, pour prendre part aux compétitions, il faut avoir un terrain ; si on nous l'enlève aujourd'hui, que ferions-nous ?

LE MAIRE - Je suis d'accord avec vous, mon collègue, mais ce cas ne sera pas unique dans les annales du Foot-Ball réunionnais. Il nous est déjà arrivé, pour plusieurs raisons, d'interdire les compétitions sur certains terrains. A Chaque fois, les clubs ont trouvé des terrains de rechange.

Donc, ce n'est pas la fermeture du Stade de la Redoute qui est en cause. Il s'agit au contraire de trouver un autre terrain pour les clubs.

Je ne crois pas que la fermeture provisoire du Stade de la Redoute soit un argument pour interdire à une équipe de participer aux compétitions.

M. RIVIERE - C'est vrai, mais encore faut-il que le terrain réponde aux normes exigées. Je suis persuadé que si les clubs vont sur un autre terrain, il y aura de gros travaux à faire. Il faudra aussi construire des gradins et une clôture...

LE MAIRE - Vous avez raison de soulever ces problèmes mais je n'ai pas encore pris de dispositions concernant cette affaire.

M. TESSIER - M. le Maire, à St. Louis et au Port les pistes ont été refaites sans immobiliser les terrains. Ne pourrait-on trouver des solutions pour que le terrain soit réparé la semaine et disponible le dimanche ?

M. FOURNEL - La seule solution serait de réduire les dimensions du terrain qui de par le fait, ne seront plus réglementaires.

Comme on refera la piste et les aires de lancer et de saut, il y aura des travaux sur le terrain.

M. TESSIER - Autrement dit, si je comprends bien, vous referez les installations d'athlétisme au détriment du terrain de Foot-Ball.

LE MAIRE - Dans une prochaine séance, je vous promets de vous donner les réponses à toutes ces questions.

M. Marcel HOARAU - Ne serait-il pas possible de faire dans un premier temps la piste et dans un deuxième temps (c'est-à-dire pendant la période creuse) les aires de lancer et de saut.

M. FOURNEL - L'entreprise avait deux propositions :  
Une première, pour la réalisation des travaux à la date de notre choix.

Une deuxième, pour la réalisation des travaux de la piste elle-même en novembre et en décembre. Dans cette proposition, il y aura un rabais de 10 % sur l'ensemble des travaux. C'est la raison pour laquelle la Commission d'appel d'offres l'a choisie. Elle représente un avantage financier considérable.

Nous gagnerons un mois. Cela nous fera 5 mois au lieu de 6.

LE MAIRE - L'entreprise ne parlait que des mois de novembre et décembre

M. FOURNEL - En novembre et décembre elle mettra le tartan, c'est-à-dire la base caoutchoutée.

LE MAIRE - Cela ne veut pas dire que le terrain sera fermé pendant 5 mois

M. FOURNEL - Les gros travaux vont démarrer maintenant. Donc ils seront terminés avant 5 mois.

M. TESSIER - La fermeture du Stade de la Redoute est une question vitale pour les clubs. Que l'on fasse des travaux... Certes. Que l'on ferme le stade ou que l'on réduise la surface de jeux... Non.

M. FOURNEL - Il n'est pas question de réduire les dimensions du terrain de Foot-Ball. Après les travaux, les dimensions seront strictement les mêmes.

LE MAIRE - Les aires de lancer et de saut ne nécessitent pas 5 mois de travaux. Nous discuterons avec l'entreprise.

M. HOARAU - L'entreprise pourrait faire les travaux en période intersaison. Elle pourrait aussi faire la piste dans un premier temps et dans un deuxième temps, c'est-à-dire en période creuse, les aires de lancer et de saut.

LE MAIRE - Il faut faire les travaux pendant la période sèche.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

9/11  
St. Denis, le 20 juillet 1978  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
M. Jacques FABRIE MABNIER  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités locales  
J. LAPOSTOLLE

Mise à jour le 22 sept. 78